

Avis d'enquête

La Municipalité de Bassins

soumet à l'enquête publique que, conformément à l'article 118 de la loi du 12 mai 1898, sur la Police des constructions et des habitations, les travaux de captage d'eau potable que la Commune se propose de faire, soit :

Au lieu dit „Les Mollies“, rière Bassins, pour l'amenée de la conduite actuelle.

Au lieu dit „La Bataille“, rière la Commune de Le Vaud, sur la propriété de l'Hoirie Francfort Edmond, fol. 2, No 82 et 81a du plan de la dite commune, pour l'amenée dans le réservoir de la commune.

Les pièces sont déposées aux Greffes municipaux de Bassins et de Le Vaud et comportent les travaux à entreprendre sur chaque territoire.

Déai d'opposition, 1er décembre 1921.

Municipalité.